



Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'île Saint-Maurice à Creil

Ville de Creil / CAC (Communauté d'agglomération creilloise)

# Diagnostic paysager

## Diagnostic paysager – SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| DIAGNOSTIC GENERAL .....   | 3  |
| I. Restaurer un paysage en accord avec l'écologie du site .....                                      | 3  |
| Des espèces caractéristiques de l'écologie du site .....   | 3  |
| II. Intégrer la rampe d'arrivée de la passerelle .....   | 4  |
| III. traiter les abords du club nautique .....   | 5  |
| Le club nautique est lié à l'histoire de l'île mais en est aujourd'hui séparé .....                  | 5  |
| Intentions d'aménagement des abords du club nautique .....   | 5  |
| IV. Un paysage unitaire pour l'ensemble de l'île et un fonctionnement en 2 parties .....             | 9  |
| V. une aire de jeux en bois .....  | 11 |
| VI. Des jeux d'eau .....   | 12 |
| Autres usages et éléments de programme .....   | 12 |
| VII. un ponton d'agrément sur les berges du petit bras de l'oise .....                               | 13 |
| La berge de la rive gauche du petit bras de l'Oise participe au paysage de l'île Saint-Maurice ..... | 13 |
| Un ponton d'agrément .....   | 15 |
| VIII. Dans la partie aval, les équipements sportifs dans un cadre naturel .....                      | 16 |
| IX. La pointe de l'île .....   | 17 |
| X. L'ECLAIRAGE .....   | 17 |
| XI. La passerelle sur le petit bras de l'Oise .....  | 18 |

## DIAGNOSTIC GENERAL

**Avec la nouvelle passerelle sur l'Oise et l'abattage des peupliers, le paysage de l'île Saint-Maurice va être bouleversé. Nous proposons de profiter de ce bouleversement pour redonner une naturalité à cet espace, aujourd'hui connoté « espace vert », en y installant un paysage végétal plus conforme à l'écologie du site. Il s'agit de contrebalancer l'artificialité que va forcément créer la nouvelle passerelle avec sa rampe de 110 m de long et de 2,50m de large, en installant sur l'île une végétation aussi proche que possible de celle qui y existerait naturellement.**

### I. RESTAURER UN PAYSAGE EN ACCORD AVEC L'ÉCOLOGIE DU SITE

#### Des espèces caractéristiques de l'écologie du site

L'association végétale décrite par les phyto-sociologues comme étant caractéristique des alluvions des grands fleuves est la forêt mixte à frênes et à chênes. Ce groupement végétal (dont le nom scientifique est "Ulmenion minoris") a pour caractéristiques les espèces suivantes: les frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. augustifolia*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), les ormes (*Ulmus laevis* et *Ulmus minor*), le peuplier blanc (*Populus alba*), le saule blanc (*Salix alba*) et le saule osier (*Salix viminalis*)<sup>1</sup>. L'ulmenion minoris est devenue rare à l'échelle de la France.

Il ne s'agit naturellement pas de replanter la forêt originelle, ce qui serait incompatible avec les usages actuels de l'île mais de choisir les espèces d'arbres qui seront plantées parmi celles qui constituent cette association végétale. Nous prévoyons néanmoins, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'Ulmenion minoris, de conserver les saules tortueux, aujourd'hui de bonne taille (10m) mais peu visibles car noyés au milieu des bosquets de lauriers et de pins mais aussi, les hêtres plantés il y a quelques années ainsi que la cèpée de platanes déjà bien développée. Les lauriers et les conifères typiques des aménagements d'espaces verts d'il y a 20 ans, ne seront pas conservés.

---

<sup>1</sup> Outre ces espèces caractéristiques, on trouve dans l'association Ulmenion minoris des espèces comme *Populus nigra*, *P. canescens*, *P. tremula*, *Alnus glutinosa*, *Prunus padus*, et la vigne sauvage (*Vitis vinifera*) déjà présente sur l'île)

## II. INTEGRER LA RAMPE D'ARRIVEE DE LA PASSERELLE

La rampe fait 110 m de long et 2,50m de large. Elle touche grosso modo le sol au niveau du petit conifère (voir photo ci-après). Nous proposons de la "faire disparaître" dans la végétation en plantant des arbres de part et d'autre. L'alignement le plus externe est positionné à 3,25 m du rivage, à l'emplacement des peupliers actuels, pour répondre à la servitude de marchepied. L'alignement le plus interne se situe grosso modo (à préciser après l'implantation définitive de la passerelle) au niveau du petit épicéa.

Depuis l'entrée du parc, une grande allée d'environ 5 m de large, conduit à la rampe d'arrivée de la passerelle puis l'allée reprend ensuite son gabarit et son emplacement actuel.





### III. TRAITER LES ABORDS DU CLUB NAUTIQUE

#### **Le club nautique est lié à l'histoire de l'île mais en est aujourd'hui séparé**

L'histoire de l'île est indissociable du club d'aviron puisque l'île en tant que lieu public et le club d'aviron résultent l'un et l'autre de l'action des anciens propriétaires de l'île, la famille Gallé, qui ont initié la pratique de ce sport à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et qui ont ensuite légué leur demeure et le parc à la collectivité. Le club nautique est aujourd'hui perçu comme une emprise qui coupe le musée, ses jardins de son prolongement naturel, le parc. Nous proposons de l'intégrer dans le projet global d'aménagement de l'île et de recréer la continuité des liaisons piétonnes entre les jardins anciens du musée et le reste de l'île. Nous nous attacherons évidemment à prendre en compte les contraintes de fonctionnement du club d'aviron de manière à ce que l'ensemble des pratiques se déroulent simultanément et en harmonie.

L'entrée sur le parc serait ainsi valorisée et le passage devant le club nautique ne serait plus perçu comme une interruption disgracieuse mettant à distance le parc.

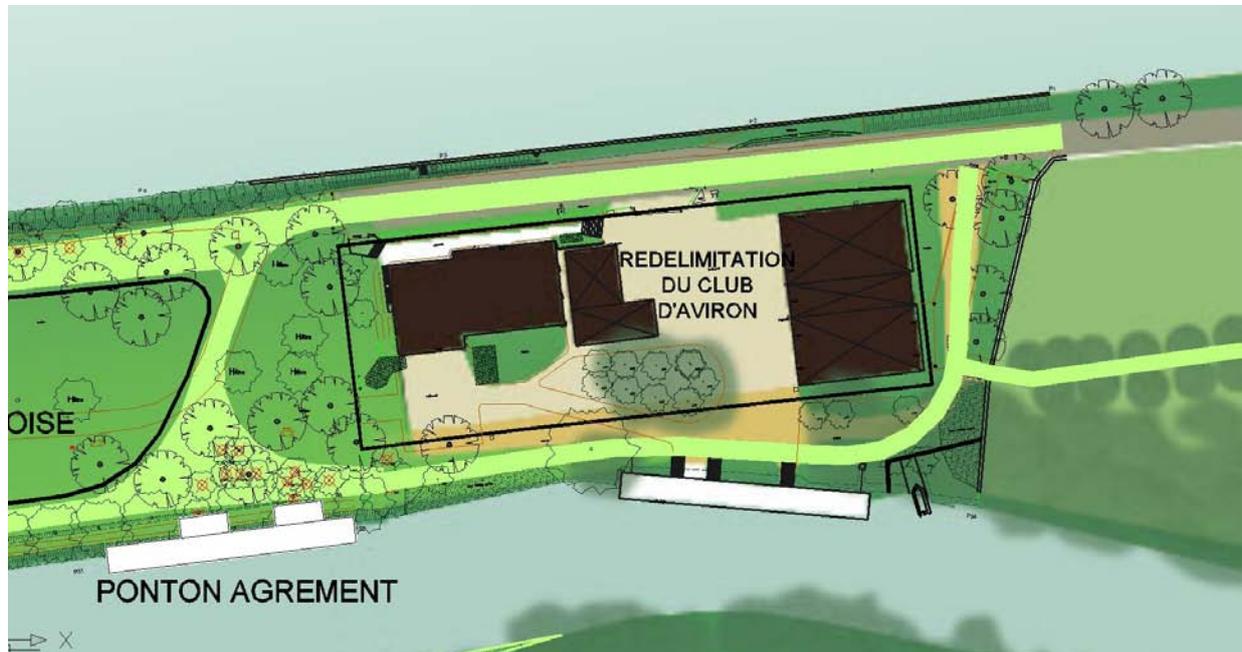
#### **Intentions d'aménagement des abords du club nautique**

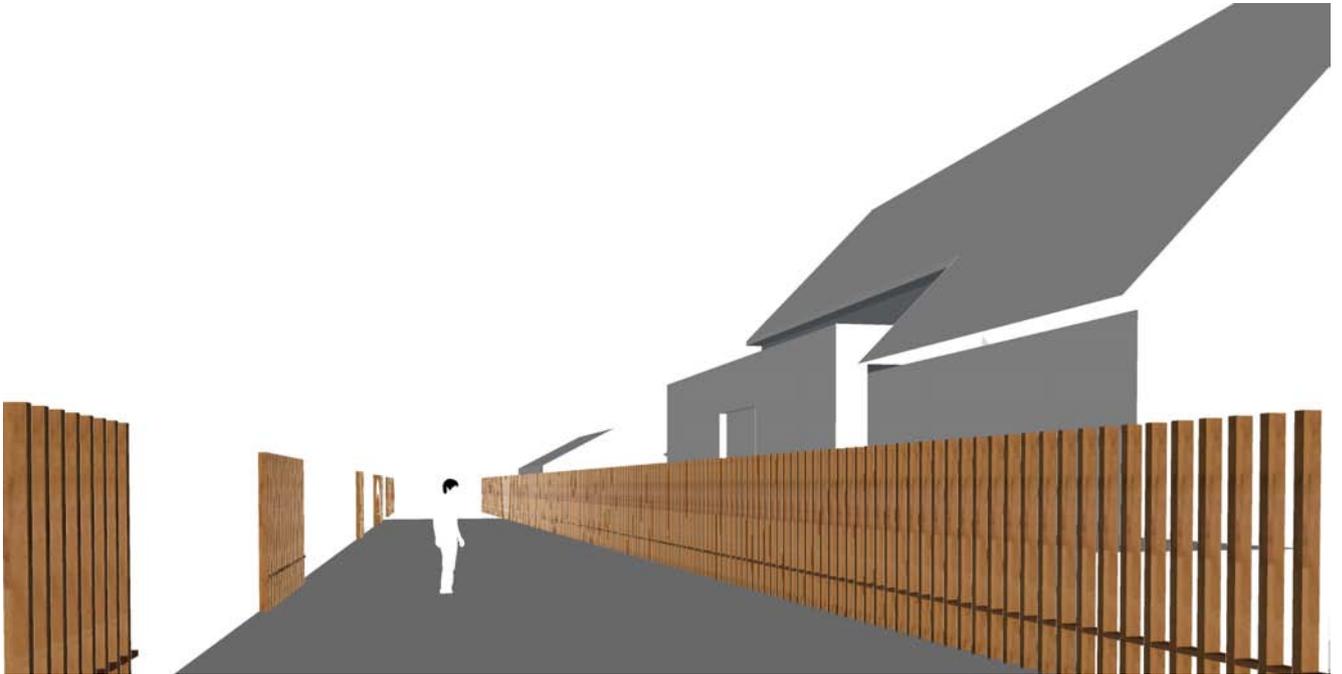
Le club d'aviron ayant vocation à rester fermé, nous prévoyons de l'entourer d'une clôture en bois transparente qui le sécurise tout en laissant passer la vue. Cette clôture de facture contemporaine donnerait un aspect plus moderne et plus attractif aux abords du club, constituerait un motif d'entrée pour le parc et masquerait les hangars de stockage des embarcations.

Côté petit bras de l'Oise, un portail coulissant permettrait un accès à l'eau depuis le club. Nous proposons également de détruire les garages qui sont appuyés sur le mur du jardin du musée pour aménager un accès direct depuis cet emplacement vers les berges du petit bras de l'Oise. Les pneumatiques à moteur qui sont actuellement amarrés près du ponton pourraient l'être sur la portion de berge au contact du jardin du musée, qui serait enclose.

Cette intervention est d'autant plus justifiée que l'étude "Caricaie" confirmée par le diagnostic que nous avons fait avec Sogreah, sur les berges justifie leur consolidation au droit de l'emprise du club nautique.

Côté Oise, des arbres seraient plantés. Ne seraient conservées, si cela est possible, que les places de stationnement pour handicapés.





Exemple de traitement possible de l'entrée et de la clôture du club nautique



Une clôture en mélèze suit la « ficelle », filtre le regard, et habille les murs du périphérique, le haut des madriers étant protégés de l'infiltration des eaux par une couverture métallique.

Exemple de clôture

#### IV. UN PAYSAGE UNITAIRE POUR L'ENSEMBLE DE L'ILE ET UN FONCTIONNEMENT EN 2 PARTIES

L'île est aujourd'hui organisée en 2 parties, avec une première entité Nord-Est (amont) allant de la base nautique à la petite passerelle et une deuxième partie Sud-Ouest (aval), allant de la petite passerelle à la pointe de l'île, dédiée principalement aux équipements sportifs. Cette partition est renforcée par une différence d'ambiance végétale, due pour partie à la suppression des grands peupliers le long de l'allée centrale, il y a 5, 6 ans et aux plantations de pins et lauriers typiques qui évoquent plus un espace vert banal qu'une île naturelle.

Nous proposons de redonner à l'ensemble de l'île une unité paysagère, avec comme objectif d'avoir sur la totalité du site, l'ambiance et la qualité paysagère qui existe à la pointe de l'île.



**Dans la partie amont**, nous proposons de planter des arbres qui seront répartis entre les arbres existants avec des espacements suffisants pour permettre l'installation des différents équipements de Creil Bords de l'Oise et de la fête des associations. Des chaises et des tables seront installées sous les arbres.

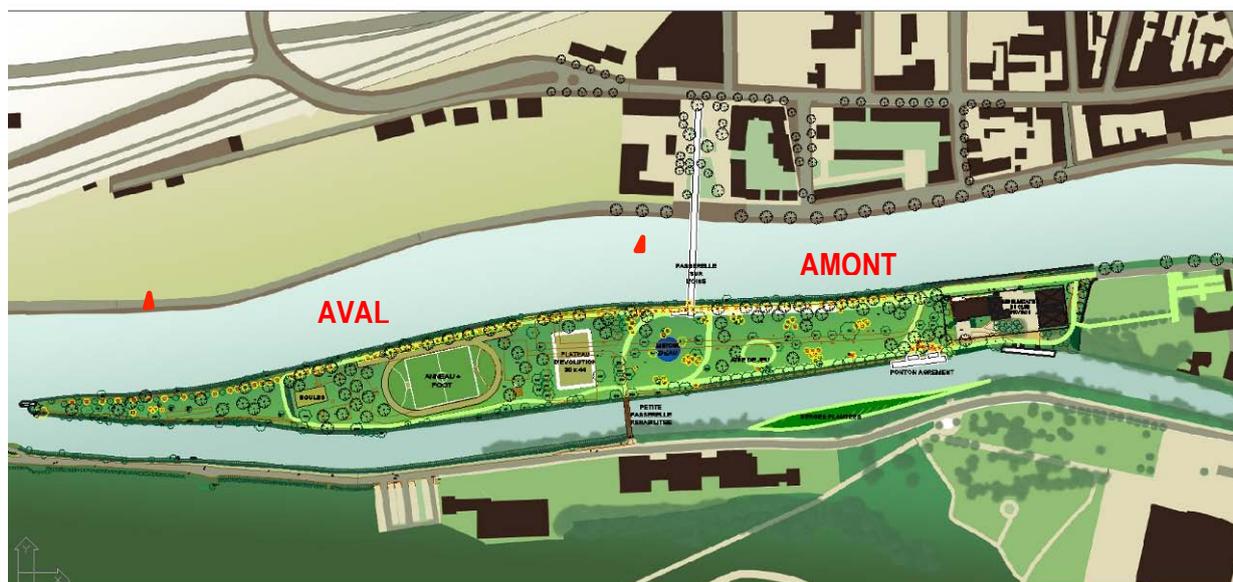
L'ilot de végétation situé à proximité du bâtiment de la base nautique sera plantée plus densément de grands arbres pour faire 'disparaître' le bâtiment.

**Dans la partie aval**, les espaces entre les installations sportives seront plantés de manière à faire apparaître les emprises sportives comme des clairières.

A l'ombre des arbres, seront installés transats, hamacs, chaises et tables, l'idée étant d'offrir au public de très nombreuses possibilités de s'installer sur l'île. Ces multiples assises contribueront à sécuriser l'île.

**Avec la création de la nouvelle passerelle**, la ligne de séparation entre les 2 parties de l'île va correspondre au trajet direct allant de l'escalier de la grande passerelle à la petite passerelle (cf plan). Nous proposons que les manifestations ("Creil bords de l'Oise", fête des associations) se tiennent dans la partie amont, de façon à laisser la partie aval disponible pour les autres activités (promenade, lecture, roller ...). Les 2 entités pourraient ainsi fonctionner indépendamment. Les utilisateurs des équipements sportifs y auraient accès depuis les 2 passerelles, sans passer dans l'enceinte de la manifestation Creil Bords de l'Oise. Autre avantage, celle-ci pourrait être sécurisée facilement.

La promenade périphérique très fréquentée par les joggeurs aurait un fonctionnement indépendant comme cela est le cas aujourd'hui.



## V. UNE AIRE DE JEUX EN BOIS

Nous prévoyons d'installer dans la partie amont les jeux prévus dans le programme. En ayant pour objectif de favoriser l'insertion des jeux dans le site (l'objectif étant de ne pas empêcher la perception du site en tant qu'espace naturel), nous proposons de privilégier le bois naturel en évitant au maximum les accessoires en matériaux de synthèse.



## VI. DES JEUX D'EAU

Dans cette même partie, nous proposons de créer, outre des jeux d'enfants en bois en harmonie avec l'image naturelle du site, un équipement ludique supplémentaire, aquatique, à destination des familles, qui serait intégré dans l'enceinte de la manifestation "Creil bords de l'Oise". Nous proposons une surface minérale parcourue par une lame d'eau permettant aux enfants de patauger, éventuellement agrémentée de dispositifs ludiques amovibles (l'hiver, ne subsisterait qu'une surface minérale). L'alimentation en eau pourrait se faire par un puits pour des raisons économiques et pour éviter les installations de recyclage de l'eau qui ne peuvent être enterrées du fait du caractère inondable de l'île.

Parc du Tremblay (94)  
Jeux Vortex



### Autres usages et éléments de programme

Il ne nous semble pas qu'il faille construire l'aire d'accueil de manifestations de type amphithéâtre végétalisé pour les concerts de musique classique et autres spectacles prévue dans le programme car elle demande une infrastructure (mur haut pour renvoyer le son, gradins et couverture) qui d'une part ne semble pas compatible avec les autres usages du site et ne nous semble pas à l'échelle du site et d'autre part est peu en accord avec l'image d'une île naturelle.

Renseignements pris auprès des responsables concernés, il apparaît que les besoins sont surtout une alimentation électrique, des points d'eau, des espaces plats et une deuxième entrée sortie pour les secours. Celle-ci est possible sur la petite passerelle s'il s'agit de faire rouler des véhicules légers type ambulance. S'il s'agit de véhicules plus lourds, la question de cette deuxième sortie reste posée.

## VII. UN PONTON D'AGREMENT SUR LES BERGES DU PETIT BRAS DE L'OISE

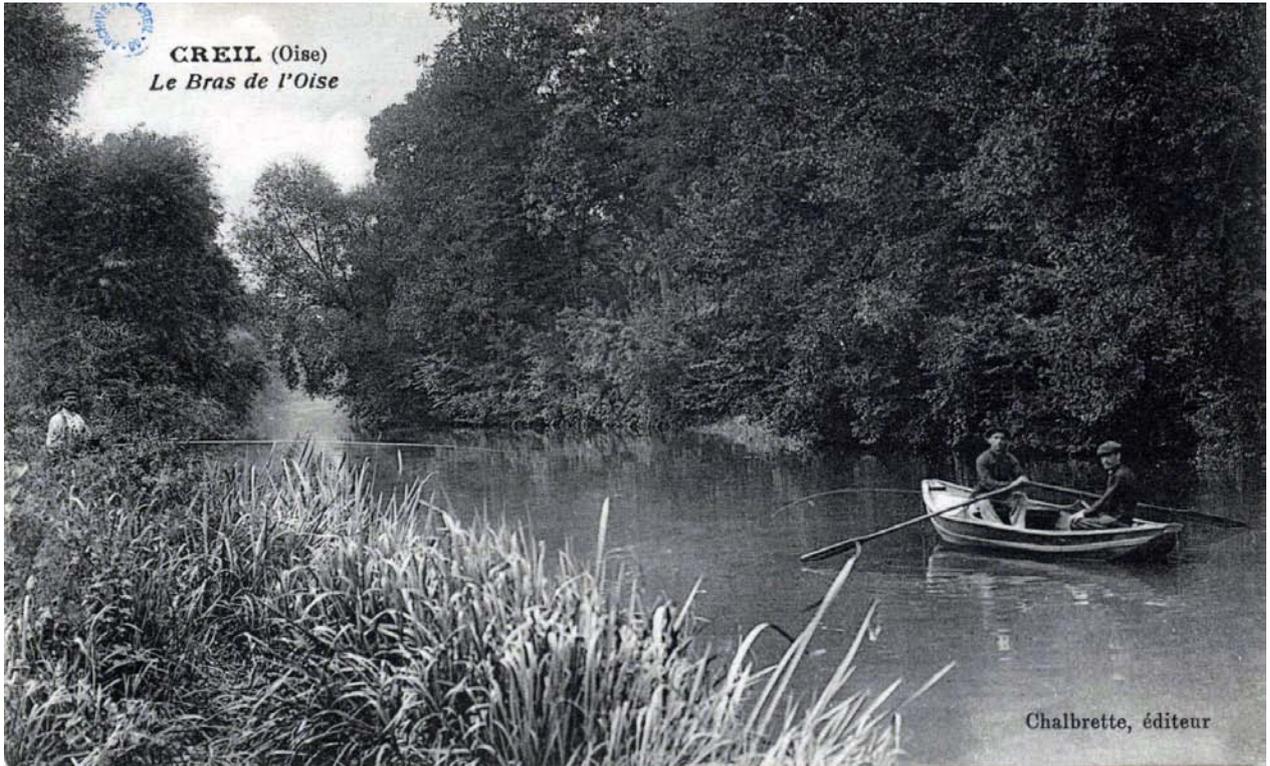
### La berge de la rive gauche du petit bras de l'Oise participe au paysage de l'île Saint-Maurice

Alors que la vue vers l'Oise montre un paysage post industriel en pleine évolution, les vues côté petit bras sont pittoresques et participent au paysage de l'île. Le parcours depuis le parc paysager de la Faïencerie jusqu'à la passerelle est une voie naturelle d'accès à l'île pour les habitants qui descendent du plateau Rouher. Des anses d'érosion se sont créées sur la berge et progressent. Elles demandent une action réparatrice que nous proposons d'inclure, avec les plantations qui les accompagneront, dans le projet.



Le mur de soutènement de la route pourrait être planté de plantes grimpantes plantées dans le sol pour remplacer les plantations dans les alvéoles du mur qui n'ont pas survécu.

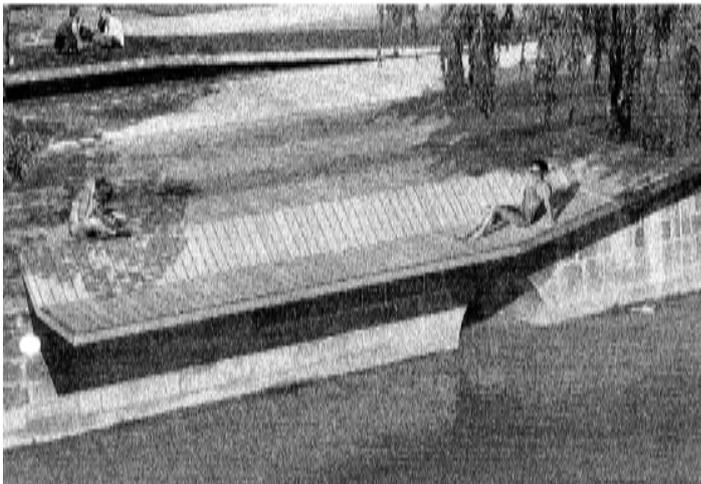
Le jardin aquatique créé il y a quelques années et détruit par l'érosion et les crues pourrait être restauré pour offrir un paysage végétal plus luxuriant (voir la photo ancienne du petit bras) .



## Un ponton d'agrément



Pour profiter du paysage du petit bras de l'Oise et de la vue sur la rive opposée, nous proposons de créer un ponton à proximité de la base nautique. Ce ponton permettra de s'installer au soleil au bord de l'eau. Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas accessible depuis l'enceinte de « Creil bords de l'Oise ».



## VIII. DANS LA PARTIE AVAL, LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS UN CADRE NATUREL

La partie aval est caractérisée par la présence des terrains sportifs mais également par le fait qu'il s'agit de la partie de l'île où le contact avec l'Oise est le plus étroit ce qui permet de se promener dans un cadre dépaysant.

Nous proposons de ne pas concentrer les différents équipements sportifs mais au contraire de les espacer de façon à pouvoir planter d'arbres les espaces interstitiels et donner aux terrains de sports, assez grands, la valeur de clairières.

Sous les arbres, seront installés des chaises, des tables et de chaises longues permettant aux parents accompagnant leurs enfants faisant du roller ou aux promeneurs de profiter de cette partie du parc.

### - le terrain de football et l'anneau de course à pied

Dans sa configuration actuelle, le terrain de football crée un point dur pour le passage latéral le long du petit bras de l'Oise: A cet endroit, le passage est très peu large et devient inconfortable pour les piétons qui sont coincés entre le talus et le filet pare-ballon.

Ce terrain n'étant pas utilisé par les associations sportives et ne pouvant être mis aux normes UNSS comme il l'était demandé dans le programme, nous proposons de réduire sa longueur et de la faire passer à 50 m de manière à ce qu'elle soit mieux proportionnée à sa largeur qui resterait inchangée. La piste pour le 100 m serait conservée.



Le détail du diagnostic sur les équipements sportifs figure dans le document établi par le Technicités et joint au présent document .



## **IX. LA POINTE DE L'ILE**

L'ambiance végétale est très agréable. C'est un endroit plaisant pour s'installer. Nous proposons d'y installer des chaises longues sous les arbres.

L'impact de l'abattage des peupliers sera moins important sur cette partie de l'île car la densité d'arbres est plus élevée et les arbres sont de grande taille.

Nous proposons de substituer au parcours sportif envisagé une station de relaxation musculaire pour les joggeurs avec panneaux d'information. L'échelle du site n'est pas vraiment adaptée à l'installation d'un parcours sportif. Qui plus est, ces installations très en vogue il y a 20 ans, ne sont plus vraiment utilisées quand elles sont encore en place.

## **X. L'ECLAIRAGE**

Le parc n'ayant pas vocation à être utilisé la nuit, nous proposons de limiter l'éclairage au trajet entre la passerelle et l'entrée et à celui entre les 2 passerelles. Les bornes d'alimentation électrique installées en partie amont pourvoient aux besoins exceptionnels d'éclairage.

La fermeture du parc la nuit sera subordonnée à celle de la passerelle qui devra être effectuée à son autre extrémité, sur la rive opposée.

## XI. LA PASSERELLE SUR LE PETIT BRAS DE L'OISE

Le programme prévoit la rénovation de la passerelle qui relie l'île à l'allée de la Faïencerie.

Cette passerelle a fait l'objet d'un diagnostic rapide par examen visuel par une entreprise spécialisée que nous avons consultée.

La corrosion la plus marquée semble se limiter aux tôles et aux fixations de celle-ci. La poutraison principale semble pouvoir être conservée. Les pièces d'appui devraient elles-aussi être remplacées.



Le garde-corps serait également remplacé ainsi que le platelage en bois.

Il conviendrait pour mener à bien les travaux de rénovation de déposer la passerelle avec un camion grue et de mettre en place à proximité un chantier volant de rénovation en dehors de l'emprise de la rivière de manière à supprimer les risques de pollution de l'Oise.

A l'inverse de la structure, le garde-corps constitué de barres de faible diamètre soudées sur des profils apparaît comme plus atteint par la corrosion au niveau de la jonction soudée. Il devra être repris entièrement.



Au vu de sa date de construction, la passerelle a du être calculée suivant les normes de calcul CM66 qui restent valables dans le cadre d'une rénovation. Il n'y a pas lieu de prévoir une remise en cause des hypothèses de calcul qui ont prévalu lors de sa conception. La prise en compte de la circulation d'un véhicule léger devra être prise en compte dans la vérification de la résistance du revêtement (platelage bois) aux charges ponctuelles induites par le véhicule puisqu'au global, la charge apportée par un véhicule reste inférieure aux hypothèses prenant en compte la seule circulation du public.

Le budget de rénovation s'élève à 230 000 € HT.

| <b>CREIL ESTIMATION DIAGNOSTIC</b>                                      |                 |            |                  |
|---|-----------------|------------|------------------|
|   | Prix unitaire   | Quantité   | Total            |
| REFECTION DES SOLS  | 10,00           | 30000      | 300 000          |
| PLANTATION D'ARBRES   | 1 500,00        | 100        | 150 000          |
| CHAISES ET TRANSAT  | 500,00          | 100        | 50 000           |
| SIGNALÉTIQUE  |                 |            | 10 000           |
| AIRE DE JEUX  |                 |            | 160 000          |
| ÉCLAIRAGE   |                 |            | 80 000           |
| Distribution énergie électrique et puissance électrique pour spectacles |                 |            | 110 000          |
| toilette  |                 |            | 30 000           |
| SOL CLUB D'AVIRON   | 50,00           | 3000       | 150 000          |
| ENTREE ET CLOTURE BASE NAUTIQUE   | 200,00          | 200        | 40 000           |
| PORTAILS AUTOMATIQUES   | 10 000,00       | 2          | 20 000           |
| REPRISE DU PARKING ET DE LA CHAUSSÉE                                    | 100,00          | 500        | 50 000           |
| MIROIR D'EAU  |                 |            | 200 000          |
| SOUS-TOTAL 1  |                 |            | 1 350 000        |
| <b>RENOVATION PASSERELLE</b>  |                 |            | <b>230 000</b>   |
| <b>BERGES PETIT BRAS DE L'OISE</b>                                      |                 |            | <b>400 000</b>   |
| <b>JARDIN AQUATIQUE</b>   |                 |            | <b>100 000</b>   |
| <b>PONTON</b>   | <b>1 000,00</b> | <b>200</b> | <b>200 000</b>   |
| <b>SOUS-TOTAL 2</b>   |                 |            | <b>930 000</b>   |
| <b>JARDINS FAMILIAUX</b>  |                 |            | <b>100 000</b>   |
|   |                 |            | 2 380 000        |
| Imprévu 10%   |                 |            | 238 000          |
|   |                 |            | 2 618 000        |
| <b>BUDGET</b>   |                 |            | <b>2 615 000</b> |